

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 423

présenté par
Mme Buis, rapporteure

ARTICLE 19 QUATER

I. - Au début de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« Au terme de cette procédure, ».

II. - En conséquence, procéder à la même suppression au début de l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.